

**NORME PROFESSIONNELLE
ROUTIÈRE OU ROUTIER**

**Cette norme professionnelle a été approuvée
par le Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
le 8 juillet 2004**

Cette norme professionnelle a été réalisée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du transport routier au Québec, grâce au soutien technique et financier d'Emploi-Québec.



Nom des personnes désignées pour :

- la responsabilité du projet au CSMO :
 - M. Guy Normandeau, MBA, directeur général, Camo-route inc.
- la coordination du projet :
 - M. Guy Normandeau, MBA, directeur général, Camo-route inc.
- la recherche et la rédaction :
 - M. Guy Normandeau, MBA, directeur général, Camo-route inc.
 - Mme Marie-Chantal Jarry, chargée de projet, Camo-route inc.
 - M. Michel Meunier, consultant, Acquis Route inc.
 - M. Henri Boudreault, directeur général, CRAIE
- la collaboration d'Emploi-Québec
 - M. Claude Gagné, direction générale adjointe de l'intervention sectorielle, Emploi-Québec

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS ET LISTE DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS.....	1
EXPOSÉ DE LA SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER.....	3
LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE ET LE CONSENSUS DE L'INDUSTRIE.....	4
PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE.....	7
Description du contexte général de l'exercice du métier.....	7
Liste des compétences à acquérir.....	8
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES.....	9

Remerciements et liste des membres des différents comités

Nous désirons remercier sincèrement nos nombreux partenaires pour leur participation exceptionnelle dans l'élaboration des travaux reliés au programme [Routier@100%](#) menant à l'implantation de la norme professionnelle. Cet apport démontre encore une fois l'importance de l'implication de notre industrie dans notre processus de fonctionnement et nous lui en sommes très reconnaissants.

- Acquis Route inc.
- AGD Verchères Express inc.
- Association nationale des camionneurs artisans (ANCAI)
- Association sectorielle Transport Entreposage (ASTE)
- Boulangerie Gadoua
- Camionnage G.H.L.
- C.A.T. inc.
- CGT Transport
- CSN
- Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme
- Ciment Saint-Basile
- Coopérative forestière de Girardville
- Coopérative forestière de Chapais
- CRAIE
- Déménagement Pierre Panneton
- Donohue
- Drakkar ressources humaines inc.
- Eaglebrook
- Féric (Institut canadien de recherche en génie forestier)
- Forum canadien des opérations forestières
- Gestion Daniel Béland
- Gosselin Express
- Groupe de transport Gérard Berger
- Interlait
- J.E. Fortin inc.
- L. Bilodeau Honfleur
- Lévy Transport
- L'Express du Midi
- Location Gaétan Lévesque à Baie-Comeau
- Markel, Compagnie d'assurance du Canada
- Midifor
- MTQ
- Petit-Paris à Saint-Ludger-de-Milot
- Précibois
- Prima Veillette Transport inc.
- Prodair Canada
- Produits forestiers Domtar Mistassini
- Provigo Distribution inc.
- Rodrigue Normand à Baie-Comeau
- SAAQ
- Scierie Tember division Beledo
- Somavrac
- Saint-Lambert Transport
- Teamsters Québec
- TransForce
- Transport Asbestos Eastern
- Transport Bernières
- Transport Bourassa inc.
- Transport Forestville
- Transport Guilbault
- Transport Guy Levasseur Pohénégamook
- Transport Jacques Auger inc.

- Transport Jean-Marie Bernier
- Transport L.F.L . inc.
- Transport Morneau
- Transport Robert
- Transport SAS Drummondville
- Transport Thibodeau
- Trans-West
- Union des producteurs agricoles
- Université du Québec à Montréal
- Université Laval

Exposé de la situation du développement du métier dans le secteur du transport routier

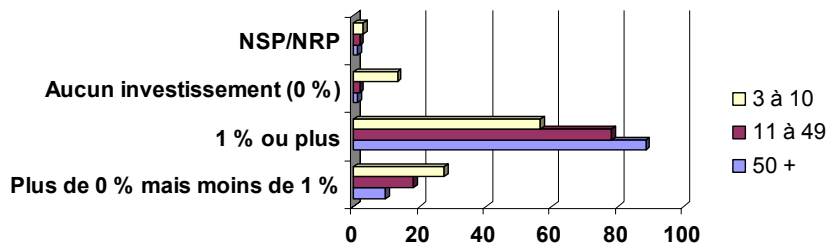
Le secteur du transport routier joue un rôle fondamental dans notre économie. Il assure le déplacement des biens et des personnes et s'appuie largement sur sa main-d'œuvre comme moteur de développement. D'ailleurs, dans le Recensement de 1996, Statistique Canada déclarait que le métier de routière ou routier était le plus important en nombre d'emplois chez les hommes au Canada. Le manque de structure en gestion des ressources humaines dans l'industrie fait en sorte que la formation, lorsqu'elle existe, est souvent improvisée et peu encadrée. La déficience du soutien financier et le manque de connaissances pédagogiques n'invitent pas les entreprises à former leurs employés et, lorsqu'elles le font, elles offrent souvent une formation incomplète. De plus, la diversité des méthodes de formation ne permet pas nécessairement le transfert des compétences acquises d'une entreprise à l'autre. Actuellement, la seule formation offerte dans les établissements d'enseignement porte sur la base de la conduite. Les nombreuses spécialités du transport sont données essentiellement par des formatrices et des formateurs dans les entreprises du secteur routier de marchandises.

Selon les données colligées dans le cadre de l'application de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre (la loi du 1 %), ce secteur représente la 6^e masse salariale en importance de tous les secteurs au Québec. Il emploie donc un très grand nombre de travailleuses et de travailleurs. Par contre, toujours selon les mêmes données, les entreprises de transport ne sont pas performantes en matière de formation de leur main-d'œuvre. À l'égard du pourcentage de dépenses de formation sur la masse salariale, elles occupent le 51^e rang et passent au 2^e rang comme étant celles qui contribuent le plus au FNFMO. On pourrait croire que cette situation ne concerne *a priori* que les petites entreprises, celles dont la masse salariale est inférieure à 1 million de dollars. Au contraire, la grande entreprise est interpellée tout autant que la moyenne ou la petite dans ce dossier. En 1998 et en 1999, la contribution de la grande entreprise représentait le tiers de la contribution totale des entreprises du secteur du transport routier au FNFMO.

Pour corroborer cette situation, plusieurs études ont été réalisées depuis 1997 et elles ont démontré l'absence de formation initiale et de perfectionnement en cours d'emploi chez la main-d'œuvre prépondérante du secteur, nommément les conductrices et les conducteurs de véhicules lourds.

En janvier 2003, nous avons mandaté la firme SOM afin de réaliser un sondage auprès des entreprises de camionnage du Québec. Les résultats obtenus auprès des 1 700 répondants nous confirment que la situation à l'égard de la formation en 2003 n'a pas changé (voir graphique ci-dessous).

Investissement en formation



Plus de 80 % des grandes entreprises (de plus de 50 véhicules) ont investi en formation. C'est le cas de 70 % des entreprises (de 11 à 49 véhicules) et de seulement 50 % des plus petites entreprises (de 3 à 10 véhicules). Décidément, la formation n'a pas réussi à se hisser au rang de priorité dans les entreprises de transport et encore moins à celui de culture. C'est le constat qui nous a incité à produire, avec la collaboration de l'Université Laval, une étude « avantages-coûts » afin de démontrer que l'implantation du programme [Routier@100%](#) est avantageuse financièrement pour les entreprises qui y participent. Ainsi, un petit logiciel d'analyse « avantages-coûts » construit avec le chiffrier Microsoft Excel est disponible pour modéliser la situation de chaque entreprise et appuyer la prise de décisions. Cet outil est accessible gratuitement.

Le processus d'élaboration de la norme professionnelle et le consensus de l'industrie

La norme professionnelle routière ou routier, le programme [Routier@100%](#), est le résultat de plusieurs années de travail. Le Camo-route a réalisé un projet avec la contribution financière du FNFMO en 1998-1999 afin d'établir l'ensemble des compétences nécessaires se rattachant à la norme professionnelle. Avec la participation de deux entreprises du groupe Transforce, plus précisément Cabano-Kingsway et Transport Papineau International, la liste des compétences requises pour exercer le métier de routière ou routier a été effectuée. Par la suite, le Camo-route, en collaboration avec le CRAIE, a conçu la première version de la trame d'évaluation de la compétence (TEC). Tout le processus a été validé avec la participation de plus de 350 candidates et candidats appartenant à 12 entreprises différentes (voir la liste en annexe). Au terme de cet exercice, les entreprises participantes ont confirmé que les résultats de l'outil d'évaluation offrent un portrait réaliste des carences manifestées par les routières participantes ou les routiers participants en ce qui a trait aux compétences de base établies par l'industrie.

Par la suite, un groupe de travail a été formé pour valider les compétences de base et établir les éléments de compétence inhérents aux cinq types de transport tels le transport à température contrôlée, le transport sur remorque à plateau, le transport international (USA), le transport de citerne et le transport forestier. D'ailleurs, les travaux de cette phase ont été amorcés dans le cadre du régime de qualification professionnelle, à la suite desquels ont résulté le carnet d'apprentissage et le guide du compagnon ou de la compagne pour deux spécialités, soit le transport à température contrôlée et le transport international. Malheureusement, les travaux ont dû être suspendus. Le Camo-route a préféré se tourner vers la conception du programme de la norme professionnelle et des outils s'y rattachant. Ces derniers ont été livrés en janvier 2004.

Lors de l'élaboration des spécialités, aucune analyse de situation de travail n'a été effectuée pour le transport à température contrôlée et le transport international. Les travaux du régime de qualification, qui avaient été validés antérieurement, ont été réalisés comme base de référence pour la conception des outils. Pour les deux autres spécialités, soit le transport sur remorque à plateau et le transport par citerne, celles-ci ont fait l'objet d'une analyse de situation de travail individuelle qui, par la suite, a été validée auprès de l'industrie et a servi de référence à la conception des outils TEC, SAC et AMI. Il est à noter que la norme professionnelle [Routier@100%](#) s'appuie sur les compétences de base et que les spécialités conduisent à des mentions complémentaires. Dans les spécialités, il n'y a pas d'élément de compétence supplémentaire. Par contre, le contexte de réalisation n'est pas le même. Par exemple, en ce qui concerne le transport international, appliquer la réglementation est un élément de compétence comme pour les compétences de base. Cependant, c'est la réglementation des États américains qui s'applique plutôt que la réglementation canadienne.

Aussi, afin de s'assurer que les tâches professionnelles qui composent la compétence représentent la réalité du tissu industriel, nous avons consulté plusieurs partenaires du secteur. En effet, de nombreuses rencontres avec l'industrie ont été organisées pour recenser les compétences et habiletés requises dans l'exercice du métier.

Les travaux ont été dirigés par le CRAIE avec une approche inductive, ce qui permet au projet d'être continuellement en évolution, et ce, toujours en lien avec les besoins des entreprises. La création d'un comité de développement, qui comprend un large éventail d'entreprises de transport, a permis d'établir les outils de la norme professionnelle pour le métier de routière ou routier.

Le comité de développement ainsi que la participation active d'expertes et d'experts ont permis, dans un premier temps, d'analyser le métier pour en ressortir les composantes de la compétence générale des routières ou routiers. Le processus de travail et les tâches à réaliser dans le cadre du métier ont donc été déterminés avec l'industrie. Par la suite, ces rencontres ont permis d'élaborer les moyens d'apprentissage décrits ci-dessus. Le développement de la norme de base est constitué de situations réelles de travail basées sur les problèmes réels du métier.

Quatre comités de validation des travaux, composés principalement de représentantes et de représentants de transporteurs, ont été également formés dans chacune des divisions. Vous trouverez en annexe les tableaux suivants :

- Comité citerne;
- Comité température contrôlée;
- Comité plateau;
- Comité international.

Les éléments de compétence visés et les outils TEC, SAC et AMI qui y sont inhérents ont été présentés à chacun de ces comités. Dans tous les cas, les résultats présentés corroborent les énoncés de départ et correspondent à la réalité opérationnelle visée par la norme professionnelle et par les outils d'évaluation et de formation.

Présentation de la norme professionnelle

Description du contexte général de l'exercice du métier

La principale fonction de ces travailleuses ou ces travailleurs est de conduire, de façon sécuritaire, professionnelle et économique, un ensemble de véhicules, en vue du transport de marchandises et de matériaux sur les autoroutes ou les routes secondaires des différents réseaux routiers.

Dans l'exercice de ce métier, il faut mentionner différentes tâches dont celles de prendre connaissance des directives, d'interpréter les documents, d'appliquer la réglementation, de repérer l'ensemble du véhicule, de vérifier l'ensemble du véhicule, de démarrer le tracteur, d'atteler la semi-remorque, de remplir les documents administratifs, de procéder au chargement, de conduire le tracteur semi-remorque plateau, de vérifier l'ensemble du véhicule sur la route, de procéder au déchargement, de remiser l'ensemble du véhicule, de vérifier l'ensemble du véhicule à l'arrivée, de remettre les rapports et les documents administratifs à l'entreprise. Ce métier comporte plusieurs fonctions.

La routière ou le routier prend connaissance des directives de la répartitrice ou du répartiteur de l'entreprise. Il effectue ensuite l'inspection du véhicule en respectant chacun des points de la « vérification avant départ », fait également d'autres vérifications afin de s'assurer du bon fonctionnement du véhicule et procède, s'il y a lieu, à l'attelage de la ou des semi-remorques.

Le véhicule est ensuite chargé et l'on s'assure que les marchandises sont arrimées et réparties adéquatement, qu'elles sont protégées et qu'elles sont disposées de façon à respecter l'ordre de chargement ou de livraison.

Les routières ou les routiers conduisent seuls leur véhicule et doivent respecter les lois et les règlements du camionnage ainsi que les directives de l'entreprise qui les emploie. Ils doivent effectuer de petites réparations urgentes et inscrire dans le registre (manuscrit ou électronique) les heures de conduite, de travail et de repos, les données concernant le kilométrage, la consommation de carburant, les périodes de conduite et de repos et le temps consacré à l'exécution d'autres tâches, comme le déchargement du véhicule. Ils doivent faire évaluer au poste de pesée le poids du véhicule et la charge que supporte chaque essieu.

La routière ou le routier fait signer les documents de livraison qu'il perçoit et, s'il y a lieu, reçoit le paiement pour les marchandises livrées. Il communique avec la répartitrice ou le répartiteur pour recevoir les directives concernant un nouveau chargement.

Au retour, la routière ou le routier remet les documents remplis durant le voyage, c'est-à-dire le bon de livraison, la fiche journalière et le rapport de l'état du véhicule. Enfin, il remise le véhicule selon les exigences de l'entreprise et en prenant les dispositions nécessaires à la sauvegarde des biens.

Liste des compétences à acquérir

Le secteur du transport routier de marchandises considère que les compétences suivantes sont nécessaires à l'exercice du métier de : routière ou routier dans l'un des types de transport suivant : transport à température contrôlée, transport sur remorque à plateau, transport international (Etats-Unis), transport de citerne, transport forestier :

1. Être capable de planifier et d'ordonnancer le travail à réaliser;
2. Être capable de procéder à la mise en service d'un véhicule lourd routier;
3. Être capable d'assurer un transport de marchandises;
4. Être capable de procéder à la mise hors service d'un véhicule lourd routier.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

<p>MÉTIER : Routière ou routier</p> <p>À l'aide d'un des types de transport suivant : transport à température contrôlée, transport sur remorque à plateau, transport international (Etats-Unis), transport de citerne, transport forestier.</p> <p style="text-align: right;">Code CNP : 7411</p>	
<p>Compétence 1 : Être capable de planifier et d'ordonner le travail à réaliser</p>	
<p>Contexte de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise et des contraintes réglementaires afférentes; ▪ À partir de consignes précises du répartiteur sur l'exécution des travaux demandés et sur les résultats attendus; ▪ À l'aide du matériel nécessaire : calculatrice, logiciel de planification de route (s'il y a lieu), registre des heures de service, registre de VAD, fiche récapitulative, connaissances, feuille de route, carte géographique, etc.; ▪ En se référant à la documentation fournie par l'entreprise, à la réglementation en vigueur et aux autres obligations inhérentes. 	
Éléments de compétence	Critères de performance
<p>Être en mesure de :</p> <p>1.1 Interpréter les documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Justesse de l'interprétation des directives; • Respect des directives de travail; • Justesse de l'interprétation des informations contenues dans les documents; • Respect des procédures et des consignes soumises dans les documents administratifs; • S'assurer d'avoir les documents pertinents.
<p>1.2 Appliquer la réglementation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Justesse des solutions utilisées ; • Utilisation de la réglementation appropriée; • Interprétation juste du code de la sécurité routière et autres règlements en fonction de la situation; • Exactitude des règles utilisées.

MÉTIER : Routière ou routier

À l'aide d'un des types de transport suivant : transport à température contrôlée, transport sur remorque à plateau, transport international (Etats-Unis), transport de citerne, transport forestier.

Code CNP : 7411

<i>Éléments de compétence</i>	<i>Critères de performance</i>
1.3 Déterminer l'itinéraire : <ul style="list-style-type: none">• Déterminer le trajet à parcourir;• Déterminer le chemin le plus direct;• Estimer les restrictions de passage sur les routes;• Estimer les distances à parcourir;• Estimer la consommation d'essence.	<ul style="list-style-type: none">• Exactitude des calculs;• Détermination correcte de l'itinéraire;• Estimation juste du temps;• Calcul exact des distances et de la consommation;• Localisation juste des lieux et des adresses;• Localisation juste des arrêts routiers.
1.4 Estimer le temps : <ul style="list-style-type: none">• Estimer la durée du voyage.	<ul style="list-style-type: none">• Exactitude des calculs;• Estimation juste du temps.

MÉTIER : Routière ou routier

À l'aide d'un des types de transport suivant : transport à température contrôlée, transport sur remorque à plateau, transport international (Etats-Unis), transport de citerne, transport forestier.

Code CNP : 7411**Compétence 2 : Être capable de procéder à la mise en service d'un véhicule lourd routier****Contexte de réalisation :**

- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise et des contraintes réglementaires afférentes;
- À partir de consignes précises de la répartitrice ou du répartiteur sur l'exécution des travaux demandés et sur les résultats attendus;
- À l'aide du matériel nécessaire : tracteur et semi-remorque, registre VAD et registre des heures de service;
- En se référant à la documentation fournie par l'entreprise, à la réglementation en vigueur et aux autres obligations inhérentes.

Éléments de compétence	Critères de performance
Être en mesure de : 2.1 Repérer l'ensemble du véhicule : <ul style="list-style-type: none">• Repérer le tracteur désigné pour le voyage;• Repérer la semi-remorque désignée pour le voyage.	<ul style="list-style-type: none">• Justesse de l'interprétation des directives;• Respect des directives de travail.
2.2 Vérifier l'ensemble du véhicule : <ul style="list-style-type: none">• Évaluer l'état du véhicule;• Évaluer l'état de la mécanique;• Évaluer l'état de la semi-remorque.	<ul style="list-style-type: none">• Justesse de l'interprétation des informations contenues dans les documents;• Respect des procédures et des consignes soumises dans les documents administratifs et par la réglementation.
2.3 Appliquer le processus de l'attelage : <ul style="list-style-type: none">• Vérifier l'instrumentation et les informations affichées.	<ul style="list-style-type: none">• Localisation exacte des accessoires et des instruments;• Respect des techniques de mise en marché;• Vérification systématique de l'information.

MÉTIER : Routière ou routier

À l'aide d'un des types de transport suivant : transport à température contrôlée, transport sur remorque à plateau, transport international (Etats-Unis), transport de citerne, transport forestier.

Code CNP : 7411

Éléments de compétence	Critères de performance
2.4 Appliquer le processus de l'attelage : <ul style="list-style-type: none">• Procéder à l'accouplement de la semi-remorque à la sellette d'attelage du tracteur;• Faire les branchements appropriés;• Vérifier le fonctionnement des systèmes électrique et pneumatique.	<ul style="list-style-type: none">• Attelage sécuritaire de la semi-remorque au tracteur;• Respect des procédures d'usage;• Alignement;• Vérification, branchement approprié.
2.5 Enregistrer les renseignements administratifs : <ul style="list-style-type: none">• Assurer l'arrimage et l'accouplement (regrouper les vérifications).	<ul style="list-style-type: none">• Exactitude des renseignements fournis;• Clarté et précision de l'écriture;• Spécification de façon constante;• Respect des restrictions réglementaires.

MÉTIER : Routière ou routier

À l'aide d'un des types de transport suivant : transport à température contrôlée, transport sur remorque à plateau, transport international (Etats-Unis), transport de citerne, transport forestier.

Code CNP : 7411**Compétence 3 : Être capable de réaliser un transport de marchandises****Contexte de réalisation :**

- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise et des contraintes réglementaires afférentes;
- À partir de consignes précises de la répartitrice ou du répartiteur sur l'exécution des travaux demandés et sur les résultats attendus;
- À l'aide du matériel nécessaire : tracteur et semi-remorque, registre des heures de service, registre de VAD, feuille de route, etc.;
- En se référant à la documentation fournie par l'entreprise, à la réglementation en vigueur et aux autres obligations inhérentes.

Éléments de compétence**Critères de performance****Être en mesure de :****3.1 Assurer le chargement :**

- Positionner le tracteur semi-remorque au quai;
- Appliquer les techniques de chargement;
- S'assurer de la conformité entre la marchandise et la documentation;
- Remplir la documentation, s'il y a lieu;
- Verrouiller la semi-remorque.

- Respect des techniques prescrites;
- Vérification correcte du champ arrière du véhicule;
- Interprétation juste des symboles inscrits sur les marchandises;
- Manutention appropriée et sécuritaire des marchandises;
- Déchargement approprié des marchandises;
- Respect du règlement sur les normes de charges et de dimensions;
- Exactitude des renseignements;
- Clarté et précision de l'écriture.

MÉTIER : Routière ou routier

À l'aide d'un des types de transport suivant : transport à température contrôlée, transport sur remorque à plateau, transport international (Etats-Unis), transport de citerne, transport forestier.

Code CNP : 7411

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>3.2 Conduire le tracteur semi-remorque :</p> <ul style="list-style-type: none">• Appliquer les différentes techniques de conduite.	<ul style="list-style-type: none">• Repérage juste du type de boîte de vitesses;• Changement approprié des vitesses;• Respect des techniques de virage à droite et à gauche;• Respect des techniques d'arrêt;• Respect des techniques de conduite préventive;• Respect des techniques de marche arrière;• Maniement correct du volant;• Interprétation appropriée de la signalisation routière;• Sélection appropriée de la vitesse;• Vérification correcte du champ arrière du véhicule;• Utilisation correcte des clignotants;• Stationnement adéquat du véhicule.
<p>3.3 Assurer le déchargement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Positionner le tracteur semi-remorque au quai;• Désarrimer et décharger la marchandise selon les techniques reconnues;• Remise systématique des documents.	<ul style="list-style-type: none">• Vérification correcte du champ arrière du véhicule;• Manutention appropriée et sécuritaire des marchandises;• Déchargement approprié des marchandises;• Respect du règlement sur les normes de charges et de dimensions.
<p>3.4 Évaluer l'état de l'ensemble du véhicule sur la route :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évaluer l'état du véhicule;• Évaluer l'état de la mécanique;• Évaluer l'état de la semi-remorque.	<ul style="list-style-type: none">• Respect des normes de sécurité;• Respect de la réglementation en vigueur;• Justesse de la vérification complète du véhicule.

MÉTIER : Routière ou routier

À l'aide d'un des types de transport suivant : transport à température contrôlée, transport sur remorque à plateau, transport international (Etats-Unis), transport de citerne, transport forestier.

Code CNP : 7411**Compétence 4 : Être capable d'assurer la mise hors service d'un véhicule lourd****Contexte de réalisation :**

- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise et des contraintes réglementaires afférentes;
- À partir de consignes précises de la répartitrice ou du répartiteur sur l'exécution des travaux demandés et sur les résultats attendus;
- À l'aide du matériel nécessaire : tracteur et semi-remorque, registre VAD, registre des heures de service, fiche récapitulative;
- En se référant à la documentation fournie par l'entreprise, à la réglementation en vigueur et aux autres obligations inhérentes.

Éléments de compétence	Critères de performance
Assurer le retour du véhicule : 4.1 Vérifier l'ensemble du véhicule : <ul style="list-style-type: none">• Évaluer l'état du véhicule;• Évaluer l'état de la mécanique;• Évaluer l'état de la semi-remorque.	<ul style="list-style-type: none">• Justesse de l'interprétation de l'information contenue dans les documents;• Respect des procédures et des consignes soumises dans les documents administratifs et par la réglementation.
4.2 Vérifier l'ensemble du véhicule à l'arrivée : <ul style="list-style-type: none">• Inspecter le tracteur;• Inspecter la semi-remorque.	<ul style="list-style-type: none">• Respect des normes de sécurité;• Respect de la réglementation en vigueur;• Justesse de la vérification complète du véhicule.
4.3 Enregistrer tous les renseignements requis dans les rapports administratifs : <ul style="list-style-type: none">• Remplir le registre de vérification avant départ;• Remplir le registre des heures de conduite;• Remplir la feuille de route et les connaissements, s'il y a lieu;• Remettre les documents appropriés à l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none">• Exactitude des renseignements relatifs :<ul style="list-style-type: none">▪ aux heures de conduite et de travail,▪ au registre de vérification avant départ;• Clarté et précision de l'écriture;• Remise systématique des documents à l'entreprise :<ul style="list-style-type: none">▪ feuille de route,▪ connaissements.

ANNEXE

LISTES DES ENTREPRISES AYANT COLLABORÉ AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET POUR CHACUNE DES SPÉCIALITÉS

COMITÉ « VALIDATION »

Titre	Prénom	Nom	Société
Monsieur	Roger	Gagnon	Papineau International
Monsieur	Richard	Émond	Groupe Robert
Madame	Louise	Fournier	Transport Bourassa
Monsieur	Michel	Blaquière	Drakkar Ressources humaines inc.
Madame	Julie	Desjardins	Drakkar Ressources humaines inc.
Madame	Micheline	Morneau	Transport Morneau
Madame	Jacynthe	Hamelin	Transport Morneau
Madame	Caroline	Fortin	J.E. Fortin inc.
Monsieur	Pierre	Savard	Provigo
Monsieur	Pierre	Huot	Transport Thibodeau
Monsieur	Pierre	Aubin	L'Express du Midi
Monsieur	Robert	Leroux	CAT
Monsieur	Claude	Lusignan	Camionnage G.H.L.
Monsieur	Michel	Meunier	Acquis Route
Monsieur	Daniel	Brulotte	J.E. Bernier
Monsieur	Jacques	Auger	Transport Jacques Auger
Monsieur	Karl	Lamontagne	Forum canadien des opérations forestières
Monsieur	Yves	Provencher	Féric (Institut canadien de recherche en génie forestier)
Monsieur	Henri	Boudreault	CRAIE
Monsieur	Luc	Lamond	CRAIE
Madame	Mélissa	Robertson	CRAIE
Monsieur	Gilles	D'Avignon	Université Laval
Monsieur	Jacques	Dulude	AGD Verchères
Monsieur	Christian	Laflamme	Markel, Cie d'assurance du Canada

Titre	Prénom	Nom	Société
Monsieur	Claude	Gagné	Emploi-Québec Direction générale adjointe de l'intervention sectorielle
Monsieur	Dominique	Malo	ASTE
Monsieur	Langis	Lafrance	ASTE
Monsieur	Alain	Paradis	Ministère des Transports du Québec
Monsieur	Francis	Papillon	Lévy Transport Itée
Monsieur	Romain	Jean	Lévy Transport Itée
Madame	Isabelle	Gignac	Groupe Guilbault
Monsieur	Dominique	Turcotte	Transport L.F.L.
Monsieur	Daniel	Bouchard	Transport Bernières
Monsieur	Marc	Brouillette	Transport SAS Drummondville
Madame	Odile	Béland	SAAQ Service des politiques et des programmes propriétaires et exploitants de véhicules lourds
Monsieur	Yvon	Veillette	Prima Veillette Transport inc.

COMITÉ « CITERNE »

Titre	Prénom	Nom	Société
Monsieur	Serge	Hudon	Eaglebrook
Monsieur	Richard	Robert	RSR Environnement
Monsieur	Jean	Pelchat	Air Liquide
Monsieur	Dominic	Rotondo	Clean Harbors
Monsieur	René	Rouillard	Besette et Boudreau
Monsieur	Claude	Pellerin	Somavrac
Monsieur	Langis	Lafrance	ASTE
Monsieur	Yves	Veillette	Ministère des Transports
Monsieur	Michel	Meunier	Acquis Route
Madame	Manon	Legros	Mini Tankers
Monsieur	Marc	Laberge	Rétex
Madame	Marie-France	Dupont	Entreprises Dupont

COMITÉ « TEMPÉRATURE CONTRÔLÉE »

Titre	Prénom	Nom	Société
Monsieur	Pierre	Savard	Provigo Distribution
Madame	Caroline	Fortin	J.E. Fortin
Monsieur	Gaétan	Laperle	Transport Robert
Monsieur	Claude	Labbé	L. Bilodeau & Fils
Madame	Luce	Rivest	DFS Transport
Monsieur	Michel	Meunier	Acquis Route
Monsieur	Yves	Veillette	Ministère des Transports
Madame	Isabelle	Gignac	Groupe Guilbault
Monsieur	Alain	Deschamps	TST Overland
Monsieur	Laurent	Leblanc	Transwest
Madame	Johanne	Reney	Services médicaux Med-Tech Environmental

COMITÉ « INTERNATIONAL »

Titre	Prénom	Nom	Société
Monsieur	Roger	Gagnon	Papineau International
Monsieur	Gaétan	Laperle	Transport Robert
Monsieur	Daniel	Brulotte	Transport J.M. Bernier
Monsieur	Jacques	Dulude	AGD Verchères Express
Monsieur	Claude	Labbé	L. Bilodeau & Fils
Monsieur	Jacques	Lacourse	C.A.T.
Monsieur	Michel	Renaud	Transport SRS
Monsieur	Peter	Brown	Cast Transport
Monsieur	Paul	Gobeil	SAAQ
Monsieur	Michel	Meunier	Acquis Route
Monsieur	Yves	Veillette	Ministère des Transports
Madame	Caroline	Fortin	J.E. Fortin
Monsieur	Réjean	Plante	Transport Jacques Auger
Madame	Louise	Fournier	Transport Bourassa
Madame	Isabelle	Gignac	Groupe Guilbault
Monsieur	Sylvain	Dion	Distribution Marcel Dion
Madame	Céline	Ménard	Transport W.J. Deans inc.
Monsieur	Marc	Brouillette	Transport SAS Drummondville
Monsieur	Alain	Deschamps	TST Overland
Monsieur	René	Rouillard	Bessette & Boudreau inc.

COMITÉ « PLATE-FORME »

Titre	Prénom	Nom	Société
Monsieur	Noël	Racine	Maltais Transport
Monsieur	Gaétan	Laperle	Transport Robert
Monsieur	Daniel	Brulotte	J.M. Bernier
Monsieur	Michel	Renaud	SRS Transport
Monsieur	Langis	Lafrance	ASTE
Monsieur	Yves	Veillette	Ministère des Transports
Monsieur	Michel	Meunier	Acquis Route

COMITÉ « FORESTIER »

Titre	Prénom	Nom	Société
Madame	Marlène	Boucher	Transport Jean-Charles Boucher
Monsieur	Ghislain	Doucet	Transport Doucet & Fils inc.
Monsieur	Denis	Lévesque	Location Gaétan Lévesque
Monsieur	Pierre	Létourneau	Coopérative forestière du Nord-Ouest
Monsieur	Marc-André	Lejeune	Crédico inc., division Scierie Causapscal
Monsieur	Yvon	Dorval	Chantiers Chibougamau
Monsieur	Martial	Girard	Coopérative de camionnage de Saint-Félicien
Monsieur	Fernand	Boisvert	Transport Boisvert inc.
Monsieur	Claude	Guérin	Claude Guérin Transport
Monsieur	Guy	Normand	Transport Rodrigue Normand